



Compte rendu du Conseil Municipal
du 29 avril 2015

Convocation le 24 avril 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-neuf avril, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à 20 heures 30, à la Mairie de Gadancourt.

Présents : M. Noury, Mesdames Perrenot, Visbecq et MM Ricci, Damour et Fath.

Mme Visbecq est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Délibération. Adhésion de la commune de Saint-Germain en Laye au C.I.G.
- Délibération. Cahier des charges du dossier assainissement

-Délibération Adhésion de la commune de Saint-Germain-en-Laye au C.I.G.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande d'adhésion de la commune de St-Germain-en-Laye au C.I.G.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 5 voix pour et une abstention (D. Fath) **ACCEPTE** l'adhésion de la commune de Saint-Germain-en-Laye au C.I.G.

Délibération. Etude du choix d'assainissement

Après discussions et avis de la commission assainissement sur le cahier des charges, il est proposé de limiter le nombre d'études à la parcelle à 10 maisons de Gadancourt représentatives, afin de rester dans un budget prévisionnel de 6.300 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE** de limiter le nombre d'études à la parcelle à 10 maisons représentatives

M. Fath a fait remarquer que l'extrait de la délibération n°2015-108 du 02 avril 2015 concernant l'indemnité aux agents comportait une erreur dans la répartition des votes.

La modification apportée est une acceptation du vote à 4 voix pour et 2 voix contre (D. Fath et M. Noury).

M. le Maire répond que la modification est partie en sous-préfecture.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 30.